



N° 004/C-NKMT/CIPM/2024

DAO OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/C-NKMT/CIPM/2024 du 27/03/2024
 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE NCOLMETET
 (INTER N9) CARREFOUR NGOANTET AVEC BRETELLE ENTREE CETIC DANS LA COMMUNE
 DE NCOLMETET, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O ; REGION DU CENTRE BIP MINTP 2024.

ADDITIF N°001

Le Maire de la Commune de Nkolmetet, Autorité Contractante, communique les dispositions du présent appel d'offres sont modifiées ainsi qu'il suit :

I/ Pièces N°6 ET 07:**AU LIEU DE****CADRE DU BORDEREAU DES PRIX HORS TVA**

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
SÉRIE 000 : INSTALLATIONS			
TM001	<p>Installation de chantier</p> <p>Installation de chantier Ce prix rémunère au FORFAIT (FT) dans les conditions générales prévues au marché, les installations de chantier de l'Entreprise, leur maintenance et leur fonctionnement pendant toute la durée du chantier. Ce prix rémunère également la confection du projet d'exécution ainsi que des études techniques et géotechniques préalables, éventuellement nécessaires. Ce prix est payé en deux échéances :</p> <ul style="list-style-type: none"> * QUATRE VINGT POUR CENT (80%) dès la réception des installations de l'Entreprise et l'approbation du projet d'exécution. * VINGT POUR CENT (20%) après le démontage des installations, l'approbation des plans de récolement et la remise en état des lieux. Ce prix comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> • la location des terrains, s'ils ne sont pas mis à la disposition du Cocontractant par l'Administration ; • l'aménagement des surfaces pour l'implantation des bâtiments, le cas échéant, des aires de stockage des matériaux et de stationnement des engins et véhicules ; • la construction des voies d'accès, des déviations éventuelles et leur entretien ; • la mise en place des moyens de liaison (téléphone, fax, internet, radio) et de gardiennage ; • la fourniture de l'eau et de l'électricité ; • la construction et l'équipement du laboratoire de chantier situé à proximité du chantier ; 		

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> • le fonctionnement pendant toute la durée contractuelle du laboratoire de chantier, ainsi que le démontage et l'évacuation des composants ; • la construction ou la location des locaux pour les bureaux, ateliers, magasins ; • les installations de stockage de carburant ; • la signalisation des travaux, son gardiennage et son entretien ; • toutes autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement du chantier ; • le déplacement éventuel au fur et à mesure de l'avancement du chantier ; • la remise en état des sites conformément aux prescriptions environnementales, et toutes autres sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux dans les délais impartis. Il est indispensable que tous les éléments de l'installation de chantier dont le laboratoire totalement équipé et en état de fonctionner soient en place pour que le forfait de 80 % puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité. Il devra démolir toute installation fixe, telle que fondation, support en béton ou métallique, etc..., démolir les aires bétonnées, décontaminer le sol si tel a été le cas, soit d'une manière générale remettre le site dans un état le plus proche possible de son état initial. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage. <p>Le Forfait à : _____ Francs CFA</p>	ff	
TM002	<p>Amenée et Repli du matériel</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT) l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution des travaux.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amené du matériel et des engins nécessaires à l'exécution du chantier y compris éventuellement : les centrales de concassage, d'enrobage, de fabrication de béton, les bascules de chantier, les engins de terrassement, d'assainissement, de mise en œuvre de chaussée et de transport. - à la fin des travaux, le Cocontractant réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. <p>Le Cocontractant devra replier tout son matériel, engins et matériaux.</p> <p>Ce prix sera payé en deux tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> * CINQUANTE POUR CENT (50%) pour l'amenée du matériel. Cette tranche sera payée progressivement au fur et à mesure de l'amenée sur le chantier, du gros matériel prévu dans le projet d'exécution approuvé. * CINQUANTE POUR CENT (50%) après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée. <p>Le Forfait à : _____ Francs CFA</p>	Ff	

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
	SÉRIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS		
TM101	<p>Débroussaillement</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CARRE (m²) le débroussaillement qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses, et les arbustes à l'intérieur de l'emprise hors plateforme. <i>Cette tâche est normalement exécutée manuellement ; elle pourra l'être mécaniquement, à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières.</i></p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plateforme ; • l'abattage et le débitage des arbres dont le diamètre est inférieur ou égal à 20 cm ; • l'élagage des arbres hors emprise ; • le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ; • l'enlèvement des produits de curage des fossés, le chargement, le transport quelle que soit la distance, le déchargement et la mise en dépôt provisoire ou définitive en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ; • toutes les indemnisations éventuelles des riverains ; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales et toutes autres sujétions. ; <p>Le Mètre Carré à : _____ Francs CFA</p>		
TM103	<p>Abattage d'arbres</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITÉ (U), l'abattage des arbres isolés.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la coupe de tout arbre de diamètre supérieur à cinquante (> 50) cm ; • le découpage des troncs, l'évacuation de tous les produits issus de la coupe en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ; • toutes indemnisations éventuelles de riverains ; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ; • et toutes autres sujétions. <p>L'Unité à : _____ Francs CFA</p>	m²	
TM108 a	<p>Remblai provenant d'emprunt</p> <p>Les prix TM108a rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m³), les remblais en matériaux (à définir), provenant d'emprunt.</p> <p>Ces prix comprennent notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la préparation des lieux d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation; • les frais éventuels d'expropriation ou d'indemnisation; • l'ouverture des emprunts y compris le débroussaillement, l'abattage d'arbres, l'enlèvement de la terre végétale et la découverte; • l'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels; • le transport des matériaux à pied d'œuvre sur une distance n'excédant pas 5000 mètres; • le répandage des matériaux par couches compatibles avec les moyens de 	m³	

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
	compactage ; • le compactage et toutes sujétions de mise en œuvre; • la remise en état des lieux d'emprunt; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions.		
	Le Mètre Cube à : Francs CFA		
TM110	Mise en forme de la plate-forme Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m³) , de route traitée, la mise en forme de la plate-forme devant recevoir la couche de roulement (routes en terre) ou fondation (routes revêtues). Ce prix ne comprend pas la remise en forme et le curage des fossés Ce prix comprend notamment : • le nettoyage éventuel de la plateforme existante ; • l'évacuation des terres végétales existantes éventuelles ; • La scarification de la plateforme existante • le réglage de la plateforme scarifiée (y compris sur les zones en scories volcaniques) ; • L'arrosage et le compactage de la plateforme ; • Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales ;	m³	
	Le Mètre carré francs cfa		
TM113 a	Curage et remise en forme des fossés en terre existants Le prix TM113a rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml) , le curage et la remise en forme des fossés et exutoires en terre existants. Le débouché de l'exutoire doit être libéré de tous matériaux. Ce prix comprend notamment : • le curage mécanique ou manuel des fossés et exutoires jusqu'à leurs extrémités ; • l'évacuation de tous les produits de curage en dépôt ; • la vérification de la pente longitudinale des fossés et exutoires compatible avec un rejet complet des eaux ; • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales ; • et toutes autres sujétions.	ml	
	Le Mètre-Linéaire à : Francs CFA		
TM115 a	Couche de roulement en graveleux latéritiques Les prix TM115a rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m³) , la mise en œuvre d'une couche de roulement en matériaux sélectionnés conformes aux prescriptions du CCTP. Ces prix comprennent notamment : • La préparation des lieux d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation • L'ouverture des emprunts, y compris le débroussaillement, l'abattage ;		

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
	<p>d'arbres, l'enlèvement des terres végétales et de découverte ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'extraction des matériaux à pied d'œuvre sur une distance n'excédant pas 5000 m ; • Le répandage des matériaux en vue d'obtenir l'épaisseur minimale de 15 cm après compactage ; • L'arrosage ou l'aération nécessaires pour obtenir la teneur en eau requise • Le compactage ; • Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales ; • Et toutes autres sujétions ; 	m3	
	Le mètre cube francs cfa		
	SÉRIE 300 : ASSAINISSEMENT-DRAINAGE		
TM301	<p>Curage buse et dalot Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à L'UNITE (U), le curage des buse ($\varnothing \leq 1.5m$) et des dalots ($H \leq 1.5m$). Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le curage et le nettoyage manuels de l'ouvrage et des lits amont et aval sur une distance minimale de 5 mètres de manière à rétablir le fil d'eau ; • La mise en dépôt des produits de curage et de nettoyage en un lieu agréé par le maître d'œuvre ; • La vérification de la pente longitudinale des fossés et exutoires compatible avec un rejet complet des eaux. • Toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ; • Et toutes autres sujétions. 	U	
	L'Unité à :	Francs CFA	

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
TM304	<p><i>Curage de lit de cours d'eau</i> <i>Ce prix rémunère dans les conditions prévues au marché, au M7TRE CARRÉ (m²), le dégagement manuel du lit de rivière qui consiste au nettoyage, et à la remise en état des lits des rivières afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux. Ce prix comprend notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Désherbage, le déboisement, l'enlèvement de tout obstacle empêchant le bon écoulement des eaux, leur transport et leur mise en dépôt en un lieu agréé par le maître d'œuvre quelle que soit la distance ;</i> • <i>Toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ;</i> • <i>Et toutes autres sujétions</i> <p><i>Le Mètre Carré à : _____ Francs CFA</i></p>	m ²	
TM316	<p>Dépose de buse : <i>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la dépose de buse béton ou métallique, non compris les ouvrages annexes, têtes et puisards en particulier. Ce prix comprend notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'exécution des fouilles, le transport et la mise en dépôt des produits de fouilles en un lieu indiqué par le Maître d'Œuvre, quelle que soit la distance, • la dépose de l'ouvrage par quelque moyen que ce soit, son transport et sa mise en dépôt en un lieu indiqué par le Maître d'Ouvrage, • la reconstitution éventuelle des remblais jusqu'au niveau de la plateforme, • toutes sujétions de déviation éventuelle du cours d'eau, • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales, • Et toutes autres sujétions. N.B. les éléments extraits seront remis à la disposition du Maître d'ouvrage et en aucun cas ne pourront être récupérés ou vendus par le cocontractant. <p><i>Le Mètre-Linéaire à : _____ Francs CFA</i></p>	ml	
	SERIE : 400 OUVRAGE D'ART		
TM401 Y	<p>Dalot en béton armé de 1.00*1.00 m <i>Les prix TM401 rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la construction des dalots en béton armé, approuvé au projet d'exécution.</i></p> <p><i>Ces prix comprennent notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires au coffrage, au ferraillage, à la fabrication des bétons et leur mise en œuvre ; • la mise en place éventuelle d'une déviation provisoire ; • l'implantation et le piquetage de l'ouvrage ; • les terrassements y compris les fouilles en terrain de toutes natures ; • le coffrage et le ferraillage de l'ouvrage ; • la formulation et la fabrication des bétons ; • la mise en œuvre des bétons, le traitement et réglage éventuels des surfaces ; • le décoffrage, le badigeonnage au bitume des parements enterrés, le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords ; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales • Et toutes autres sujétions. NB : la longueur de l'ouvrage à prendre en compte est réputée être celle entre nus intérieur des têtes Dalot simple de 1,00x1,00 m <p><i>Le Mètre-Linéaire à : _____ Francs</i></p>	ml	

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
	CFA		
TM402 Y	<p>Tête de dalot en béton armé de 1.00*1.00 m Les prix TM402 rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, à l'Unité (U), la construction des têtes de dalots en béton armé, approuvé au projet d'exécution.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires au coffrage, au ferraillage, à la fabrication des bétons et leur mise en œuvre ; • la mise en place éventuelle d'une déviation provisoire ; • l'implantation et le piquetage de l'ouvrage ; • les terrassements y compris les fouilles en terrain de toutes natures ; • le coffrage et le ferraillage de l'ouvrage ; • la formulation et la fabrication des bétons ; • la mise en œuvre des bétons, le traitement et réglage éventuels des surfaces ; • le décoffrage, le badigeonnage au bitume des parements enterrés, le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords ; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales • Et toutes autres sujétions. Tête pour Dalot simple de 1,00x1,00 m <p>L'Unité à : Francs CFA</p>	U	
	SERIE 500 : DIVERS		
TM501	<p>Construction de barrière de pluie Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITE (U), la construction de barrière de pluie.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériels et matériaux nécessaires ; • la fabrication de la barrière conformément au plan type ; • l'implantation de la barrière, sa pose et son scellement ; • l'application de 3 couches de peinture ; • le marquage selon les directives du Maître d'œuvre ; • et toutes sujétions. <p>L'Unité à : Francs CFA</p>	U	

**DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION
DE LA ROUTE COMMUNALE NCOLMETET (INTER N9-CARREFOUR NGOANTET DANS
LA COMUNE DE NCOLMETET, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O REGION DU
CENTRE.**

N°	DESIGNATION	U	Prix Unitaire	QUANTITES	MONTANT
	SERIE 000 : INSTALLATIONS				
TM001	Installation de chantier	ff		1	
TM002	Amenée et Repli du matériel	ff		1	
	Sous total SERIE 000				
	SERIE 100: NETTOYAGE – TERRASSEMENT				
TM101	Débroussaillage	m ²		40 000	
TM103	Abattage d'arbres	u		3	
TM108a	Remblai en "graveleux latéritique provenant d'emprunt"	m ³		2 725.99	
TM110	Mise en forme de la plate-forme	m ²		60 000	
TM113a	Curage et la remise en forme des fossés en terre existants	m ¹		20 000	
TM115b	Couche de roulement en graveleux latéritique	m ³		720.00	
	Sous total SERIE 100				
	SERIE 300 : ASSAINISSEMENT – DRAINAGE				
TM301	Curage buses et dalot	u		5.00	
TM304	Curage de lit de cours d'eau	m ³		10.00	
TM316	Dépose de buses				
	Sous total SERIE 300				
	SERIE 400 : OUVRAGE D'ART				
TM401Y	Dalot en béton armé de 1,00x1,00 m	m ¹		21.00	
TM402Y	Tête de dalot en béton armé de 1,00x1,00 m	u		6,00	
	SERIE 500 : DIVERS				
TM501	Construction de barrière de pluie	u		1.0	
	TOTAL HTVA				
	TVA (19,25%)				
	AIR (2,2 ou 5,5%)				
	TOTAL GENERAL TTC DU PROJET				

LIRE PLUTOT CADRE DU BORDEREAU DES PRIX HORS TVA

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
SÉRIE 000 : INSTALLATIONS			
TM001	<p>Installation de chantier</p> <p>Installation de chantier Ce prix rémunère au FORFAIT (FT) dans les conditions générales prévues au marché, les installations de chantier de l'Entreprise, leur maintenance et leur fonctionnement pendant toute la durée du chantier. Ce prix rémunère également la confection du projet d'exécution ainsi que des études techniques et géotechniques préalables, éventuellement nécessaires. Ce prix est payé en deux échéances :</p> <ul style="list-style-type: none"> * QUATRE VINGT POUR CENT (80%) dès la réception des installations de l'Entreprise et l'approbation du projet d'exécution. * VINGT POUR CENT (20%) après le démontage des installations, l'approbation des plans de récolement et la remise en état des lieux. Ce prix comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> • la location des terrains, s'ils ne sont pas mis à la disposition du Cocontractant par l'Administration ; • l'aménagement des surfaces pour l'implantation des bâtiments, le cas échéant, des aires de stockage des matériaux et de stationnement des engins et véhicules ; • la construction des voies d'accès, des déviations éventuelles et leur entretien ; • la mise en place des moyens de liaison (téléphone, fax, internet, radio) et de gardiennage ; • la fourniture de l'eau et de l'électricité ; • la construction et l'équipement du laboratoire de chantier situé à proximité du chantier ; • le fonctionnement pendant toute la durée contractuelle du laboratoire de chantier, ainsi que le démontage et l'évacuation des composants ; • la construction ou la location des locaux pour les bureaux, ateliers, magasins ; • les installations de stockage de carburant ; • la signalisation des travaux, son gardiennage et son entretien ; • toutes autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement du chantier ; • le déplacement éventuel au fur et à mesure de l'avancement du chantier ; • la remise en état des sites conformément aux prescriptions environnementales, et toutes autres sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux dans les délais impartis. Il est indispensable que tous les éléments de l'installation de chantier dont le laboratoire totalement équipé et en état de fonctionner soient en place pour que le forfait de 80 % puisse être payé. Un élément manquant supprime le droit au paiement de la totalité. Il devra démolir toute installation fixe, telle que fondation, support en béton ou métallique, etc..., démolir les aires bétonnées, décontaminer le sol si tel a été le cas, soit d'une manière générale remettre le site dans un état le plus proche possible de son état initial. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs sauf à la demande du Maître d'Ouvrage. <p>Le Forfait à : _____ Francs CFA</p>		ff
TM002	<p>Amenée et Repli du matériel</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au</p>		

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
	<p>FORFAIT (FT) l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution des travaux.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amené du matériel et des engins nécessaires à l'exécution du chantier y compris éventuellement : les centrales de concassage, d'enrobage, de fabrication de béton, les bascules de chantier, les engins de terrassement, d'assainissement, de mise en œuvre de chaussée et de transport. - à la fin des travaux, le Cocontractant réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. <p>Le Cocontractant devra replier tout son matériel, engins et matériaux.</p> <p>Ce prix sera payé en deux tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> * CINQUANTE POUR CENT (50%) pour l'amenée du matériel. Cette tranche sera payée progressivement au fur et à mesure de l'amenée sur le chantier, du gros matériel prévu dans le projet d'exécution approuvé. * CINQUANTE POUR CENT (50%) après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée. <p>Le Forfait à : _____ Francs CFA</p>		
	SÉRIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS		
TM101	<p>Débroussaillage</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CARRE (m²) le débroussaillage qui consiste à nettoyer le terrain et à couper toutes les plantes ligneuses, et les arbustes à l'intérieur de l'emprise hors plateforme. <i>Cette tâche est normalement exécutée manuellement ; elle pourra l'être mécaniquement, à la demande du Maître d'œuvre, dans les zones de faible densité de population ou en cas de difficultés particulières.</i></p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations à l'intérieur de l'emprise hors plateforme ; • l'abattage et le débitage des arbres dont le diamètre est inférieur ou égal à 20 cm ; • l'élagage des arbres hors emprise ; • le ramassage, l'enlèvement, le transport et l'évacuation des produits de coupe et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ; • l'enlèvement des produits de curage des fossés, le chargement, le transport quelle que soit la distance, le déchargement et la mise en dépôt provisoire ou définitive en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ; • toutes les indemnisations éventuelles des riverains ; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales et toutes autres sujétions. ; <p>Le Mètre Carré à : _____ Francs CFA</p>		
TM103	<p>Abattage d'arbres</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITÉ (U), l'abattage des arbres isolés.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la coupe de tout arbre de diamètre supérieur à cinquante (> 50) cm ; • le découpage des troncs, l'évacuation de tous les produits issus de la coupe en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ; 		

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> • toutes indemnisations éventuelles de riverains ; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ; • et toutes autres sujétions. <p>L'Unité à : Francs CFA</p>		
TM108 a	<p>Remblai provenant d'emprunt Les prix TM108a rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m³), les remblais en matériaux (à définir), provenant d'emprunt.</p> <p>Ces prix comprennent notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la préparation des lieux d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation; • les frais éventuels d'expropriation ou d'indemnisation; • l'ouverture des emprunts y compris le débroussaillage, l'abattage d'arbres, l'enlèvement de la terre végétale et la découverte; • l'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels; • le transport des matériaux à pied d'œuvre sur une distance n'excédant pas 5000 mètres; • le répandage des matériaux par couches compatibles avec les moyens de compactage ; • le compactage et toutes sujétions de mise en œuvre; • la remise en état des lieux d'emprunt; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales; • et toutes autres sujétions. 		
	<p>Le Mètre Cube à : Francs CFA</p> <p>Mise en forme de la plate-forme Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m³), de route traitée, la mise en forme de la plate-forme devant recevoir la couche de roulement (routes en terre) ou fondation (routes revêtues).</p> <p>Ce prix ne comprend pas la remise en forme et le curage des fossés</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nettoyage éventuel de la plateforme existante ; • l'évacuation des terres végétales existantes éventuelles ; • La scarification de la plateforme existante • le réglage de la plateforme scarifiée (y compris sur les zones en scories volcaniques) ; <ul style="list-style-type: none"> • L'arrosage et le compactage de la plateforme ; • Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales ; 		
TM110	<p>Le Mètre carré francs cfa</p> <p>Curage et remise en forme des fossés en terre existants Le prix TM113a rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), le curage et la remise en forme des fossés et exutoires en terre existants. Le débouché de l'exutoire doit être libéré de tous matériaux. Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le curage mécanique ou manuel des fossés et exutoires jusqu'à leurs extrémités ; • l'évacuation de tous les produits de curage en dépôt ; 		

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> la vérification de la pente longitudinale des fossés et exutoires compatible avec un rejet complet des eaux ; toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales ; et toutes autres sujétions. 	ml	
	Le Mètre-Linéaire à : Francs CFA		
TM115 a	<p>Couche de roulement en graveleux latéritiques Les prix TM115a rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m³), la mise en œuvre d'une couche de roulement en matériaux sélectionnés conformes aux prescriptions du CCTP. Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> La préparation des lieux d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation L'ouverture des emprunts, y compris le débroussaillement, l'abattage ; d'arbres, l'enlèvement des terres végétales et de découverte ; L'extraction des matériaux à pied d'œuvre sur une distance n'excédant pas 5000 m ; Le répandage des matériaux en vue d'obtenir l'épaisseur minimale de 15 cm après compactage ; L'arrosage ou l'aération nécessaires pour obtenir la teneur en eau requise Le compactage ; Toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales ; Et toutes autres sujétions ; 	m3	
	Le mètre cube francs cfa		
	SÉRIE 300 : ASSAINISSEMENT-DRAINAGE		
TM301	<p>Curage buse et dalot Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à L'UNITE (U), le curage des buse ($\varnothing \leq 1.5m$) et des dalots ($H \leq 1.5m$). Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le curage et le nettoyage manuels de l'ouvrage et des lits amont et aval sur une distance minimale de 5 mètres de manière à rétablir le fil d'eau ; La mise en dépôt des produits de curage et de nettoyage en un lieu agréé par le maître d'œuvre ; La vérification de la pente longitudinale des fossés et exutoires compatible avec un rejet complet des eaux. Toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ; Et toutes autres sujétions. 	U	
	L'Unité à : Francs CFA		

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
TM304	<p>Curage de lit de cours d'eau <i>Ce prix rémunère dans les conditions prévues au marché, au M7TRE CARRÉ (m²), le dégagement manuel du lit de rivière qui consiste au nettoyage, et à la remise en état des lits des rivières afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux. Ce prix comprend notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Désherbage, le déboisement, l'enlèvement de tout obstacle empêchant le bon écoulement des eaux, leur transport et leur mise en dépôt en un lieu agréé par le maître d'œuvre quelle que soit la distance ; • Toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ; • Et toutes autres sujétions <p><i>Le Mètre Carré à : _____ Francs CFA</i></p>	m ²	
TM305	<p>Caniveau en béton armé de 0.50 * 0.60 m <i>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la COSTRUCTIO DE Caniveau en béton armé de 0.50 * 0.60 m</i></p> <p><i>Le Mètre-Linéaire à : _____ Francs CFA</i></p>	ML	
TM 306	<p>Dallettes en bétons armés de 0.50 * 0.70 m <i>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la pose de Dallettes en bétons armés de 0.50 * 0.70 m</i></p> <p><i>Le Mètre-Linéaire à : _____ Francs CFA</i></p>	ML	
TM316	<p>Dépose de buse : <i>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la dépose de buse béton ou métallique, non compris les ouvrages annexes, têtes et puisards en particulier. Ce prix comprend notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'exécution des fouilles, le transport et la mise en dépôt des produits de fouilles en un lieu indiqué par le Maître d'Ouvrage, quelle que soit la distance, • la dépose de l'ouvrage par quelque moyen que ce soit, son transport et sa mise en dépôt en un lieu indiqué par le Maître d'Ouvrage, • la reconstitution éventuelle des remblais jusqu'au niveau de la plateforme, • toutes sujétions de déviation éventuelle du cours d'eau, • toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales, • Et toutes autres sujétions. N.B. les éléments extraits seront remis à la disposition du Maître d'ouvrage et en aucun cas ne pourront être récupérés ou vendus par le cocontractant. <p><i>Le Mètre-Linéaire à : _____ Francs CFA</i></p>	ml	
SERIE : 400 OUVRAGE D'ART			
TM401 Y	<p>Dalot en béton armé de 1.00*1.00 m <i>Les prix TM401 rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la construction des dalots en béton armé, approuvé au projet d'exécution.</i></p> <p><i>Ces prix comprennent notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires au coffrage, au ferraillage, à la fabrication des bétons et leur mise en œuvre ; 		

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
	<ul style="list-style-type: none"> • la mise en place éventuelle d'une déviation provisoire ; • l'implantation et le piquetage de l'ouvrage ; • les terrassements y compris les fouilles en terrain de toutes natures ; • le coffrage et le ferrailage de l'ouvrage ; • la formulation et la fabrication des bétons ; • la mise en œuvre des bétons, le traitement et réglage éventuels des surfaces ; • le décoffrage, le badigeonnage au bitume des parements enterrés, le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords ; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales • Et toutes autres sujétions. NB : la longueur de l'ouvrage à prendre en compte est réputée être celle entre nus intérieur des têtes Dalot simple de 1,00x1,00 m <p>Le Mètre-Linéaire à : _____ Francs CFA</p>	ml	

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
TM402 Y	<p>Tête de dalot en béton armé de 1.00*1.00 m</p> <p>Les prix TM402 rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, à l'Unité (U), la construction des têtes de dalots en béton armé, approuvé au projet d'exécution.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires au coffrage, au ferraillage, à la fabrication des bétons et leur mise en œuvre ; • la mise en place éventuelle d'une déviation provisoire ; • l'implantation et le piquetage de l'ouvrage ; • les terrassements y compris les fouilles en terrain de toutes natures ; • le coffrage et le ferraillage de l'ouvrage ; • la formulation et la fabrication des bétons ; • la mise en œuvre des bétons, le traitement et réglage éventuels des surfaces ; • le décoffrage, le badigeonnage au bitume des parements enterrés, le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords ; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales • Et toutes autres sujétions. Tête pour Dalot simple de 1,00x1,00 m <p>L'Unité à : <u>Francs CFA</u></p>	U	
TM403	<p>Caniveau en béton armé de 0.50 * 0.60 m</p> <p>Les prix TM403 rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la construction d'un caniveau en béton armé, approuvé au projet d'exécution.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires au coffrage, au ferraillage, à la fabrication des bétons et leur mise en œuvre ; • l'implantation et le piquetage de l'ouvrage ; • les terrassements y compris les fouilles en terrain de toutes natures ; • le coffrage et le ferraillage de l'ouvrage ; • la formulation et la fabrication des bétons ; • la mise en œuvre des bétons, le traitement et réglage éventuels des surfaces ; • le décoffrage, le badigeonnage au bitume des parements enterrés, le remblaiement, le compactage, la remise en état des abords ; • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales • Et toutes autres sujétions. NB : Longueur du caniveau 8 ml <p>Le Mètre-Linéaire à : <u>Francs CFA</u></p>	ML	
TM404	<p>Dalles en béton armé de 0.50 * 0.70 m</p> <p>Les prix TM404 rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE LINÉAIRE (ml), la construction d'un caniveau en béton armé, approuvé au projet d'exécution.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires au coffrage, au ferraillage, à la fabrication des bétons et leur mise en œuvre ; • le coffrage et le ferraillage de l'ouvrage ; • la formulation et la fabrication des bétons ; • la mise en œuvre des bétons, le traitement et réglage éventuels des surfaces ; • le décoffrage, et la pose des éléments de dallette • toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales • Et toutes autres sujétions. NB : Longueur du caniveau 8 ml 	ML	

Prix	Désignation Prix Unitaires HT en lettres	Unité	PU HT en chiffres
	Le Mètre-Linéaire à : _____ Francs CFA		
	SERIE 500 : DIVERS		
TM501	<p>Construction de barrière de pluie Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITE (U), la construction de barrière de pluie. Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous les matériels et matériaux nécessaires ; • la fabrication de la barrière conformément au plan type ; • l'implantation de la barrière, sa pose et son scellement ; • l'application de 3 couches de peinture ; • le marquage selon les directives du Maître d'œuvre ; • et toutes sujétions. <p>L'Unité à : Francs CFA</p>		U

**DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION
DE LA ROUTE COMMUNALE NKOLMETET (INTER N9-CARREFOUR NGOANTET DANS
LA COMUNE DE NKOLMETET, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O REGION DU
CENTRE.**

N°	DESIGNATION	U	Prix Unitaire	QUANTITES	MONTANT
	SERIE 000 : INSTALLATIONS				
TM001	Installation de chantier	ff		1	
TM002	Amenée et Repli du matériel	ff		1	
	Sous total SERIE 000				
	SERIE 100 : NETTOYAGE – TERRASSEMENT				
TM101	Débroussaillage	m ²		41 200	
TM103	Abattage d'arbres	u		4	
TM108a	Remblai en « graveleux latéritique provenant d'emprunt »	m ³		2 725.99	
TM110	Mise en forme de la plate-forme	m ²		61 800	
TM113a	Curage et la remise en forme des fossés en terre existants	ml		20 600	
TM115b	Couche de roulement en graveleux latéritique	m ³		720.00	
	Sous total SERIE 100				
	SERIE 300 : ASSAINISSEMENT – DRAINAGE				
TM301	Curage buses et dalot	u		5.00	
TM304	Curage de lit de cours d'eau	m3		10.00	

TM305	Caniveau en béton armé de 0.50 * 0.60 m	ML		8	
TM306	Dallettes en bétons armés de 0.50 * 0.70 m	ML		8	
TM316	Dépose de buses			1.0	
	Sous total SERIE 300				
	SERIE 400 : OUVRAGE D'ART				
TM401Y	Dalot en béton armé de 1,00x1,00 m	ml		21.00	
TM402Y	Tête de dalot en béton armé de 1,00x1,00 m	u		6,00	
	SERIE 500 : DIVERS				
TM501	Construction de barrière de pluie	u		2.0	
	TOTAL HTVA				
	TVA (19,25%)				
	AIR (2,2 ou 5,5%)				
	TOTAL GENERAL TTC				

Par consequent, toutes les dispositions se conforment aux présentés modifications et toute Entreprise ou Soumissionnaire intéressé par la présente offre est prié de passer à la Mairie de Nkolmetet (Secretariat Général) se procurer une copie du présent additif ..

11 AVR 2024
 Nkolmetet, le
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET
 (Autorité Contractante)

Ampliations :

- ✓ Préfet/NS/MBYO :
- ✓ DDMAP/NS :
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) :
- ✓ Pdt/CIPM-NKMT :
- ✓ DDDDL/N&S :
- ✓ Affichage :
- ✓ Chrono/archives



Mme Joséphine Solange
 Anaba Mbanga